



RECUEIL DES **A**CTES **A**DMINISTRATIFS

NUMERO SPECIAL

EDITE 4 février 2011

"Le texte complet de chaque acte publié dans le présent recueil pourra être consulté à la Préfecture de la Haute-Loire et dans chaque service concerné"

-

I PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE

II - AUTRES SERVICES.....	5
II - I DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS	5
- ARRETE N° DDCSPP/2011-09 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE DE M. HERVE JOSSERON DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE LA HAUTE-LOIRE A CERTAINS DE SES COLLABORATEURS	5
- ARRETE N° DDCSPP/2011 – 10 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE DE MONSIEUR HERVE JOSSERON, DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE LA HAUTE-LOIRE, A CERTAINS DE SES COLLABORATEURS POUR L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES DU BUDGET DE L'ÉTAT	6
II - II DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES	7
- SUBDELEGATION DE SIGNATURE ARRETE N°2011 – 003 OUTRE LA DELEGATION DONNEE A MONSIEUR PATRICK VERGNE PREVUE A L'ARTICLE 3 DE L'ARRETE DE DELEGATION « SG COORDINATION N°2011-06 DU 21 JANVIER 2011	7
- ANNEXE A LA SUBDELEGATION DE SIGNATURE N°2011-003	11
- SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE SUR LE BUDGET DE L'ÉTAT	12
III - DIVERS	13
III - I DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'Auvergne TRESORERIE GENERALE DE LA HAUTE-LOIRE	13
- ARRETE PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE– DELEGATION DE SIGNATURE EST DONNEE, SANS CONDITION ET LIMITATION DE MONTANT A MME CAROLINE CROIZIER,.....	13
- ARRETE PORTANT DESIGNATION DES AGENTS HABILITES A REPRESENTER L'EXPROPRIANT DEVANT LES JURIDICTIONS DE L'EXPROPRIATION	14
- ARRETE PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT DU TRESORIER-PAYEUR GENERAL ET DANS LE RESPECT DES DISPOSITIONS DE L'ARRETE PREFECTORAL N° 2011/04 DU 21 JANVIER 2011, SUBDELEGATION DE SIGNATURE EST DONNEE A MME CAROLINE CROIZIER.....	15
III – II SECURITE DE L'AVIATION CIVILE CENTRE-EST.....	15
- ARRETE N° 2011-01/002 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE DE M. MICHEL HUPAYS DIRECTEUR DE LA SECURITE DE L'AVIATION CIVILE CENTRE-EST A CERTAINS DE SES COLLABORATEURS.....	15
III – III DIRECTION DEPARTEMENTAL DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	16
- ARRETE N° ONAC/2011/01 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE DE MME ANNIE DELVOYE DIRECTEUR DU SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	16

III - IV DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES,DE LA CONCURRENCE,DE LA CONSOMMATION,DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI...16

- ARRETE DIRECCTE N°2011/01 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE DE MONSIEUR SERGE RICARD DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'Auvergne DANS LE CADRE DES ATTRIBUTIONS ET COMPETENCES DE MONSIEUR DENIS CONUS, PREFET DE LA HAUTE-LOIRE.....16

- ARRETE DIRECCTE N°2011/02 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE DE MONSIEUR SERGE RICARD, DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'Auvergne DANS LE CADRE DES ATTRIBUTIONS ET COMPETENCES DE MONSIEUR DENIS CONUS, PREFET DE LA HAUTE-LOIRE EN QUALITE DE RESPONSABLE DES BUDGETS OPERATIONNELS DE PROGRAMME, RESPONSABLE D'UNITE OPERATIONNELLE POUR L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DES DEPENSES IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT17

III - V AVIATION CIVIL CENTRE EST18

- ARRETE N° 2011-01/002 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE DE M. MICHEL HUPAYS DIRECTEUR DE LA SECURITE DE L'AVIATION CIVILE CENTRE-EST A CERTAINS DE SES COLLABORATEURS.....18

I PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE

II - AUTRES SERVICES

II - I DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

- ARRETE N° DDCSPP/2011-09 portant subdélégation de signature de M. Hervé JOSSERON directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire à certains de ses collaborateurs

Le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations

ARRETE :

ARTICLE 1 : En cas d'empêchement ou d'absence de M. Hervé JOSSERON, M. Denis MEFFRAY, directeur adjoint, inspecteur en chef de santé publique vétérinaire, bénéficiera de la totalité des délégations attribuées à M. Hervé JOSSERON pour l'ensemble de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

ARTICLE 2 : En cas d'empêchement ou d'absence de M. Hervé JOSSERON et de M. Denis MEFFRAY, Mme Simone NGO'O ELLA, inspecteur en chef de santé publique vétérinaire, bénéficiera de la totalité des délégations attribuées à M. Hervé JOSSERON pour l'ensemble de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

ARTICLE 3 : M. Hervé JOSSERON donne subdélégation de signature pour les actes et documents relevant des activités liées aux attributions de leurs services ou délégations respectifs, définies par l'arrêté susvisé portant organisation de la DDCSPP de la Haute-Loire, à :

- M. Pierre MABRUT, inspecteur de la jeunesse et des sports, chef du service vie sociale- sport, jeunesse, citoyenneté ; subdélégation donnée en outre pour les activités de la délégation départementale à la vie associative, greffe des associations et de la commission pour l'égalité des chances;
- Mme Simone NGO'O ELLA, inspecteur en chef de santé publique vétérinaire, chef du service alimentation et santé publique vétérinaire et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme. Simone NGO'O ELLA, à Mme Clémentine DEBAT-BURKARTH et à M. Philippe BRUSSET pour leurs unités respectives ;
- M. Patrick MONIOT, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, chef du service de la prévention des exclusions et insertion sociale ;
- M. Hervé PICARD, inspecteur expert de la CCRF, chef du service consommation et concurrence ;
- Mme Danièle RAFFARD de BRIENNE, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, secrétaire générale ;
- Mme Isabelle BARRIAL, déléguée aux droits des femmes et à l'égalité.

ARTICLE 4 : L'arrêté N° DDCSPP/2010-74 du 09 novembre 2010 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Le Puy-en-Velay, le 26 janvier 2011

Signé Hervé JOSSERON

- ARRETE N° DDCSPP/2011 – 10 portant subdélégation de signature de Monsieur Hervé JOSSERON, Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire, à certains de ses collaborateurs pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses du budget de l'Etat

Le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'empêchement ou d'absence de M. Hervé JOSSERON, subdélégation est donnée à M. Denis MEFFRAY, directeur adjoint, inspecteur en chef de santé publique vétérinaire, pour procéder à l'ordonnancement secondaire de l'ensemble des dépenses et recettes de l'Etat dont la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire est unité opérationnelle.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Hervé JOSSERON, directeur de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire, et de M. Denis MEFFRAY, inspecteur en chef de santé publique vétérinaire, subdélégation de signature est donné à :

M. Pierre MABRUT, inspecteur de la jeunesse et des sports, chef du service vie sociale-sport, jeunesse, citoyenneté pour procéder, dans le cadre de ses attributions, à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat dont la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire est unité opérationnelle au titre des programmes suivants :

Programme 104 – Intégration et accès à la nationalité française ;
Programme 106 – Action en faveur des familles vulnérables (action 1) ;
Programme 147 – Politique de la ville ;
Programme 163 – Jeunesse et vie associative ;
Programme 219 – Sport ;

Mme Simone NGO'O ELLA, inspecteur en chef de santé publique vétérinaire, chef du service alimentation et santé publique vétérinaire pour procéder, dans le cadre de ses attributions, à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat dont la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire est unité opérationnelle au titre des programmes suivants :

Programme 206 – Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation ;

M. Patrick MONIOT, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, chef du service prévention des exclusions et insertion sociale pour procéder, dans le cadre de ses attributions, à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat dont la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire est unité opérationnelle au titre des programmes suivants :

Programme 106 – Action en faveur des familles vulnérable (action 2) ;
Programme 157 – Handicap et dépendance ;
Programme 177 – Prévention de l'exclusion et insertion des personnes ;
Programme 183 – Protection maladie ;
Programme 303 – Immigration et asile ;

M. Hervé PICARD

Programme 134 – Développement des entreprises et de l'emploi ;

Mme Danièle RAFFARD de BRIENNE, attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, secrétaire générale, pour procéder, dans le cadre de ses attributions, à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat dont la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire est unité opérationnelle au titre des programmes suivants :

Programme 124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative ;
Programme 134 – Développement des entreprises et de l'emploi ;
Programme 137 – Egalité hommes-femmes ;
Programme 206 – Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation ;

Programme 309 – Entretien des bâtiments de l'Etat ;
Programme 333 – Moyens mutualisés des administrations déconcentrées ;
Programme 723 – Dépenses immobilières.

Mme Isabelle BARRIAL, déléguée aux droits des femmes et à l'égalité, pour procéder, dans le cadre de ses attributions, à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat dont la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire est unité opérationnelle au titre des programmes suivants :

Programme 137 – Egalité hommes-femmes.

ARTICLE 3 : Les engagements juridiques mentionnés ci-après demeurent réservés à la signature du directeur ou du directeur adjoint :

sur le titre 3, les engagements dont le montant unitaire est supérieur à 10 000 €

sur le titre 5, tout engagement

sur le titre 6, les engagements dont le montant unitaire est supérieur à 10 000 €.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et abroge l'arrêté DDCSPP/2010-64 du 12 octobre 2010.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera notifié au trésorier payeur général et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le Puy-en-Velay, le 26 janvier 2011

Signé Hervé JOSSERON



II - II DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

- SUBDELEGATION DE SIGNATURE Arrêté n°2011 – 003 Outre la délégation donnée à Monsieur Patrick VERGNE prévue à l'article 3 de l'arrêté de délégation « SG Coordination N°2011-06 du 21 janvier 2011

Le directeur départemental des territoires de la Haute Loire,

Décide

ARTICLE 1er : Outre la délégation donnée à Monsieur Patrick VERGNE prévue à l'article 3 de l'arrêté de délégation « SG Coordination N°2011-06 du 21 janvier 2011, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno LOCQUEVILLE, Directeur Départemental des Territoires, subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions visées à l'article 1^{er} de l'arrêté précité, aux chefs de service suivants.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs, la délégation de signature sera exercée par M. Patrick COFFY, secrétaire général ou le chef de service désigné en intérim.

ARTICLE 3 : Délégation permanente est donnée à Monsieur Patrick COFFY, secrétaire général, à l'effet de signer les décisions ci-après :

Personnel :

congés annuels pour les agents relevant de son service,

visa des ordres de missions journaliers relevant de son service sauf ceux pour Paris et hors région Auvergne

I - Administration Générale (I A à I C et I E)

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick COFFY, secrétaire général, délégation est donnée dans les mêmes limites à :

Valérie SIGAUD ; responsable du pôle RH,

ARTICLE 4 : Délégation permanente est donnée à M. Jean Louis JULLIEN, chargé du service de la construction et du logement en ce qui concerne les décisions ci-après :

Personnel :

congés annuels pour les agents relevant de son service,
visa des ordres de missions journaliers relevant de son service sauf ceux pour Paris et hors région Auvergne

II - Logement

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Louis JULLIEN, délégation est donnée dans les mêmes limites à :

- 1 – Serge CHAPON, adjoint au chef du service de la construction et du logement
- 2 – Alain MIALLE, chef du bureau qualité de la construction,

ARTICLE 5 : Délégation permanente est donnée à M. Philippe THEVENON chargé du service de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et des Risques Naturels en ce qui concerne les décisions ci-après :

Personnel :

congés annuels pour les agents relevant de son service,
visa des ordres de missions journaliers relevant de son service sauf ceux pour Paris et hors région Auvergne

III –Urbanisme:

IV – Règles de construction - Accessibilité

IX – Aménagement du territoire pour les actes et décisions du IX A 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe THEVENON, délégation est donnée dans les mêmes limites à :

- 1 - Laurence ENJOLRAS, Chef du bureau de l'Aménagement de l'Espace
- 2 - Romain PAULHE, chef du bureau Prévention des risques
- 3 - Philippe CROS, chef du bureau pilotage et des antennes ADS

ARTICLE 6 : Délégation permanente est donnée à M.Maurice GANIVET (jusqu'au 31 mars 2011) et à Gérard BOUCHET (à compter du 01 avril 2011) chargé du service du conseil et de l'expertise technique, en ce qui concerne les décisions ci-après :

Personnel :

congés annuels pour les agents relevant de son service,
visa des ordres de missions journaliers relevant de son service sauf ceux pour Paris et hors région Auvergne

V - Distribution d'énergie électrique

VI – Assistance technique de l'Etat

VIII - Route et circulation routière

IX – Aménagement du territoire pour les actes et décisions du IX A 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maurice GANIVET ou Gérard BOUCHET, délégation est donnée dans les mêmes limites à :

- 1 – Richard DELABRE, responsable activité expertise - GSP
- 2 – David CAUSERA, responsable énergies renouvelables
- 3 – Jean-Luc BADON, responsable ATESAT

ARTICLE 7 : Délégation permanente est donnée à Mme Carole TIMSTIT chargé du service du patrimoine environnemental, en ce qui concerne les décisions ci-après :

Personnel :

congés annuels pour les agents relevant de son service,
visa des ordres de missions journaliers relevant de son service sauf ceux pour Paris et hors région Auvergne

IX – Aménagement du Territoire pour les actes et décisions des IX A1, IX A 2 et IX A 4

X – Forêt

XI – Eau et milieux aquatiques

XII – Législation de la pêche

XIII – Protection de l’environnement

XIV – Chasse

En cas d’absence ou d’empêchement de Mme Carole TIMSTIT, délégation est donnée dans les mêmes limites à :

- 1- Jean Marc REVEILLEZ, chef du bureau Eau et Milieux Aquatiques,
- 2 –Jean Jacques GIRARD, chef du bureau Biodiversité et cadre de vie durable

ARTICLE 8 : Délégation permanente est donnée à M. Bernard MEYRONNEINC chargé du service de l’économie agricole, en ce qui concerne les décisions ci-après :

Personnel :

congés annuels pour les agents relevant de son service,
visa des ordres de missions journaliers relevant de son service sauf ceux pour Paris et hors région Auvergne

XV – Agriculture et Economie Agricole (sauf pour le XV A 30)

En cas d’absence ou d’empêchement de M. Bernard MEYRONNEINC, délégation est donnée dans les mêmes limites à :

- 1 – Joëlle TUZET, chef du bureau Modernisations des Exploitations
- 2 – Myriam BERNARD, chef du bureau des Aides Directes

ARTICLE 9 : Délégation permanente est donnée à M. Jean Paul RIVET chargé de mission de financement du développement rural, en ce qui concerne les décisions ci-après :

Personnel :

congés annuels pour les agents relevant de sa mission,
visa des ordres de missions journaliers relevant de sa mission sauf ceux pour Paris et hors région Auvergne

VII – Travaux communaux relevant d’un programme subventionné

En cas d’absence ou d’empêchement de M. Jean Paul RIVET, délégation est donnée dans les mêmes limites à :

- 1- Bernard MEYRONNEINC, chef du service Economie Agricole

ARTICLE 10 : Délégation permanente est donnée à M. Jean Luc FOURNADET chargé de mission connaissance des territoires, en ce qui concerne les décisions ci-après :

Personnel :

congés annuels pour les agents relevant de sa mission,
visa des ordres de missions journaliers relevant de sa mission sauf ceux pour Paris et hors région Auvergne

Exploitation des données

Droit d’exploitation des données : I D,

En cas d’absence ou d’empêchement de M. Jean Luc FOURNADET, délégation est donnée dans les mêmes limites à :

- 1- Thierry BUISSON, chef du bureau observatoire des territoires et géomatique.

ARTICLE 11 : Délégation permanente est donnée aux agents désignés à l’annexe 1 de la présente décision en ce qui concerne les décisions ci-après :

Personnel :

congés annuels pour les agents relevant de sa mission,

ARTICLE 12 : Délégation permanente est donnée aux agents chargés d’une antenne de proximité IAT et leurs adjoints, dans la limite de leur cellule ou de celle dont ils sont chargés par intérim

David CAUSERA	IAE	Chef d'antenne	Antenne IAT Brioude
Jean-François PIERRON	CTRL	Animateur territorial	Antenne IAT Brioude
Michel SOUVIGNET	TSP	Chef d'antenne	Antenne IAT d'Yssingeaux
Jean Paul ROBERT	CTRL	Animateur territorial	Antenne IAT d'Yssingeaux

en ce qui concerne les décisions ci-après :

VII - Route et circulation routière

Gestion et conservation du domaine public routier national (Réseau National d'Intérêt Local) : VIII 1

Exploitation des routes : VIII 2

ARTICLE 13 : Délégation permanente est donnée à M. Philippe CROS, responsable de la cellule Pilotage ADS en ce qui concerne les matières énumérées ci-après :

III – Urbanisme :

Octroi des certificats d'urbanisme III D 1,

permis de construire, déclaration préalable et permis d'aménager III D 2.3, à l'exception des cas suivants : opération

de plus de 20 logements ou dont la surface hors œuvre nette est supérieure à 2000m² ; lotissement de plus de 10 lots ;

Dispositions communes aux permis de construire, d'aménager, de démolir et aux déclarations préalables : III D 2.1,

III D 2.2, III D 2.4, III D 2.5

Achèvement des travaux : III D 3

Avis conforme du préfet : III D 4

IV – Règles de construction - ERP

ARTICLE 14 : Délégation permanente est donnée aux agents chargés d'une antenne ADS ou leurs adjoints dans la limite de leur cellule ou de celle dont ils sont chargés par intérim

Philippe DELABRE	TS	Adjoint au pilotage ADS	Antenne ADS secteur Ouest
Gilbert RUEL	TSP	Chef d'antenne secteur EST	Antenne ADS secteur Est
Corinne CIZERON	SACN	Adjoint au chef d'antenne	Antenne ADS secteur Est

en ce qui concerne les décisions ci-après :

III - Urbanisme :

Octroi des certificats d'urbanisme III D 1,

permis de construire, déclaration préalable et permis d'aménager III D 2.3, à l'exception des cas suivants : opération

de plus de 20 logements ou dont la surface hors œuvre nette est supérieure à 2000m² ; lotissement de plus de 10 lots ;

Dispositions communes aux permis de construire, d'aménager, de démolir et aux déclarations préalables : III D 2.1,

III D 2.2, III D 2.4, III D 2.5

Achèvement des travaux : III D 3

Avis conforme du préfet : III D 4

ARTICLE 15 : Délégation permanente est donnée aux instructeurs désignés ci-dessous :

	Agents
Cellule pilotage ADS	Solange BERAUD Christine MOULIN Josiane TRINCAL
Antenne ADS secteur Ouest	Philippe CUBIZOLLES Alain GAUTHIER Dominique GIRARD Frédérique ROUIRE Sandrine BORNES Catherine BOYER Annie GANIVET Marie Pierre GENTY Christiane GOMES

Antenne ADS secteur Est	Martine BEAL Nicole BESSIERE Marie Christine BOMPARD Corinne CIZERON Nathalie CORNILLON Anne Marie PAUTRAT Eliane ROUX Danièle TUZET Cécile VERRIER Christine COLOMBET Hélène DELLILE Roselyne SOUCHON
-------------------------	---

en ce qui concerne les décisions ci-après :

III – Urbanisme :

Dispositions communes aux permis de construire, d'aménager, de démolir et aux déclarations préalables : III D 2.1, III D 2.2

ARTICLE 16 : Sont abrogées toutes dispositions antérieures à la présente décision.

ARTICLE 17 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Loire.

Le Puy en Velay, le 26 janvier 2011
Pour le Préfet et par délégation
Le directeur départemental des Territoires

SIGNE Bruno LOCQUEVILLE

- Annexe à la subdélégation de signature n°2011-003

Liste des chefs de cellules visés à l'article 11 de la subdélégation n°

Nom - Prénom	Cellule
Valérie SIGAUD	Pôle Ressources Humaines
Denis GAILLARD	Mission Informatique/Réseaux/Téléphonie
Christian VERNAY	Gestion Interne/Communication
Christine CHAURAND	CGM
Laurence ENJOLRAS	Aménagement de l'espace
Philippe CROS	Application du droit des sols (Pilotage et antennes)
Philippe DELABRE	Adjoint au pilotage ADS (Antenne ADS secteur Ouest)
Gilbert RUEL	Antenne ADS secteur Est
Romain PAULHE	Bureau prévention des risques naturels
Serge CHAPON	Adjoint au chef de service construction et logement
Alain MIALLE	Qualité de la construction

Jean Jacques GIRARD	Biodiversité et cadre de vie durable
Jean Marc REVEILLEZ	Unité eau et milieux aquatiques
Myriam BERNARD	Cellule des aides directes
Joëlle TUZET	Modernisation des exploitations
Michel SOUVIGNET	Antenne IAT d'Yssingaux
David CAUSERA	Antenne IAT de Brioude
Thierry BUISSON	Modernisation et analyses territoriales
Thierry BUISSON	Observatoire des territoires géomatiques

- SUBDELEGATION de SIGNATURE pour l'EXERCICE de la COMPETENCE d'ORDONNATEUR SECONDAIRE sur le BUDGET de l'ETAT

ARRÊTE N°2011-09 Outre la délégation donnée à Monsieur Patrick VERGNE prévue à l'article 5 de l'arrêté préfectoral SG/Coordination N° 2011-13 du 21 janvier 2011

Le directeur départemental des Territoires de la Haute-Loire,

ARRETE

Article 1 – Outre la délégation donnée à Monsieur Patrick VERGNE prévue à l'article 5 de l'arrêté préfectoral SG/Coordination N° 2011-13 du 21 janvier 2011, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno LOCQUEVILLE, Directeur Départemental des Territoires, les subdélégations de signatures prévues aux articles 2 à 4 ci-après sont données aux agents désignés à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives, les décisions énumérées aux dits articles.

Article 2 – Est donnée subdélégation de signature aux agents désignés ci-après à l'effet de signer :

Les propositions d'engagement comptable,

Les engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commande, décisions de subvention, conventions,

Les actes et pièces relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics,

Les documents constatant le service fait

Les pièces d'établissements des recettes de toutes natures,

dans la limite des seuils fixés par les arrêtés préfectoraux du 21 janvier 2011 susvisés et selon la répartition suivante:

BOP 113 : subdélégation est donnée à M. Jean-Marc REVEILLIEZ et à Mme Carole TIMSTIT

BOP 135 : subdélégation est donnée à M. Serge CHAPON et M. Jean-Louis JULLIEN

BOP 149 : subdélégation est donnée à M. Jean-Jacques GIRARD et Mme Carole TIMSTIT

BOP 181 : subdélégation est donnée à M. Romain PAULHE et M. Philippe THEVENON

BOP 154, BOP 215, BOP 217, BOP 723, BOP 333 : subdélégation est donnée à Mme Cécile BARTHELEMY et Mme Lydie NUCCIARELLI pour les engagements inférieurs à 1 000€, et à M. Christian VERNAY et M. Patrick COFFY pour les engagements supérieurs à 1 000€.

Article 3 – Subdélégation est donnée aux chefs de service et chefs de mission :

M. Patrick COFFY

M. Jean-Louis JULLIEN

M. Philippe THEVENON

Mme Carole TIMSTIT

M. Bernard MEYRONNEINC

M. Maurice GANIVET
M. Jean-Paul RIVET
M. Jean-Luc FOURNADET

pour signer les ordres de mission de leurs collaborateurs respectifs sur la région Auvergne qui autorisent le déplacement et la consommation des crédits en résultant sur les BOP 215, 217 et 333.

Subdélégation est donnée en outre à M. Patrick COFFY pour signer les ordres de mission sur les autres régions et sur Paris qui autorisent le déplacement et la consommation des crédits en résultant sur les BOP 215, 217 et 333.

Article 4 – Subdélégation est donnée à Mme Valérie SIGAUD, responsable du pôle Ressources Humaines, à l'effet de signer les engagements juridiques pour le volet social de la gestion des ressources humaines.

Article 5 – Le directeur départemental des Territoires est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le PUY-en-VELAY, le 2 février 2011
Le directeur départemental des Territoires

SIGNE : Bruno LOCQUEVILLE



III - DIVERS

III - I DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'AUVERGNE TRESORERIE GENERALE DE LA HAUTE-LOIRE

- Arrêté portant subdélégation de signature – Délégation de signature est donnée, sans condition et limitation de montant à Mme Caroline CROIZIER,

Le Trésorier-Payeur Général de la Haute-Loire,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Délégation de signature est donnée, sans condition et limitation de montant à Mme Caroline CROIZIER, Fondée de pouvoir, à M. Christophe LAVAL, Inspecteur principal du trésor public, à Mme Joëlle JOUVE, responsable du service France Domaine :

- à l'effet de fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat,
- de suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du domaine (article R163 et 3^o de l'article R158 du code du domaine de l'Etat).

Art. 2. – Délégation de signature est donnée à Mme Caroline CROIZIER, Fondée de pouvoir et à M. Christophe LAVAL, Inspecteur principal du trésor public, à l'effet de signer les avis d'évaluation domaniale sans condition et limitation de montant, en cas d'urgence ou d'empêchement du Trésorier-Payeur Général, sans que cette condition soit opposable aux tiers.

Art. 3. – Délégation de signature est donnée dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté à Mme Joëlle JOUVE, responsable du service France Domaine à l'effet de signer, au nom du Trésorier-Payeur Général, les avis d'évaluation domaniale pour des biens dont :

- La valeur vénale n'excède pas 200 000 € (deux cent mille euros)
- Les valeurs locatives annuelles n'excèdent pas 22 000 € (vingt deux mille euros).

Art. 4. – Délégation de signature est donnée à :

-M. Franck BOUCHET, contrôleur, évaluateur

-M. Bernard MERCIER, inspecteur, évaluateur

à l'effet de signer, au nom du Trésorier-Payeur Général, les avis d'évaluation domaniale pour des biens dont :

-La valeur vénale n'excède pas 150 000 € (cent cinquante mille euros)

-Les valeurs locatives annuelles n'excèdent pas 18 000 € (dix huit mille euros)

Art. 5. – Délégation de signature est donnée, sans condition et limitation de montant à Mme Joëlle JOUVE, responsable du service France Domaine, à l'effet de signer les avis d'évaluation domaniale, en cas d'urgence et d'empêchement du Trésorier-Payeur Général, de Mme Caroline CROIZIER, Fondée de pouvoir et de M. Christophe LAVAL, Inspecteur principal du trésor public, sans que cette condition soit opposable aux tiers.

Art. 6. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la trésorerie générale de la Haute-Loire.

Fait au Puy, le 24 janvier 2011
Pour le Préfet et par délégation,
Le Trésorier-Payeur Général

SIGNE: Christian PEYRÉ

- Arrêté portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation

Arrêté :

Art. 1^{er}. – Sont désignés, pour agir devant la juridiction de l'expropriation du département de la Haute-Loire en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'Etat ;

- et, sur leur demande, au nom des collectivités, établissements ou sociétés mentionnés à l'article R.177 du code du domaine de l'Etat et à l'article 2 du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 susvisé, les fonctionnaires ci-après :

- M. Franck BOUCHET, Contrôleur

- M. Bernard MERCIER, inspecteur

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la trésorerie générale de la Haute-Loire.

Fait au Puy en Velay, le 24 janvier 2011
Le Trésorier-Payeur Général,

Signé : Christian PEYRÉ

- Arrêté portant subdélégation de signature En cas d'absence ou d'empêchement du Trésorier-Payeur Général et dans le respect des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2011/04 du 21 janvier 2011, subdélégation de signature est donnée à Mme Caroline CROIZIER

Le Trésorier-Payeur Général de la Haute-Loire,

Arrête :

Art. 1^{er}. – En cas d'absence ou d'empêchement du Trésorier-Payeur Général et dans le respect des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2011/04 du 21 janvier 2011, subdélégation de signature est donnée à Mme Caroline CROIZIER, Fondée de pouvoir, à M. Christophe LAVAL, Inspecteur principal du trésor public, et à Mme Joëlle JOUVE, responsable du service France Domaine, à l'effet de signer, sans condition ni limitation de montant, l'ensemble des actes mentionnés aux alinéas 1 à 10 de l'article 1^{er} dudit arrêté, sans que cette condition soit opposable aux tiers.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la trésorerie générale de la Haute-Loire.

Fait au Puy, le 24 janvier 2011
Pour le Préfet et par délégation,
Le Trésorier-Payeur Général

SIGNE Christian PEYRÉ



III – II SECURITE DE L'AVIATION CIVILE CENTRE-EST

- Arrêté n° 2011-01/002 portant subdélégation de signature de M. Michel HUPAYS directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est à certains de ses collaborateurs

Objet : subdélégation de signature M. Michel HUPAYS

Article 1^{er} - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel HUPAYS, et dans le respect des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2011-22 du 21 janvier 2011 susvisé, subdélégation est donnée à M. Simon BESSE, chef du Département Surveillance et Régulation, à l'effet de signer les décisions visées à l'article 1^{er} dudit arrêté préfectoral.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel HUPAYS et de M. Simon BESSE, subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

M. Jean-François LEDOUX, délégué Auvergne, à l'effet de signer les décisions visées à l'article 1^{er} - n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 10 de l'arrêté préfectoral précité ;

M. Claude RAGE, assistant à la délégation Auvergne, à l'effet de signer la décision visée à l'article 1^{er} - n° 8 de l'arrêté préfectoral précité ;

M. Thierry LEFEBVRE, chef de la division transport aérien, à l'effet de signer les décisions visées à l'article 1^{er} - n° 1 de l'arrêté préfectoral susvisé ;

Article 3 - Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 4 - Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Fait à Lyon, le 26 janvier 2011
Pour le Préfet et par délégation
Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est

Signé : Michel HUPAYS



III – III DIRECTION DEPARTEMENTAL DE L’OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

- ARRETE N° ONAC/2011/01 portant subdélégation de signature de Mme Annie DELVOYE Directeur du Service Départemental de l’Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Le Directeur du Service Départemental de l’Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : En cas d’absence ou d’empêchement de Mme Annie DELVOYE, directeur du service départemental de l’Office National des anciens combattants et victimes de guerre et dans le respect des dispositions de l’arrêté préfectoral SG/COORDINATION n° 2011-27 du 21 janvier 2011 susvisé, l’ensemble des délégations accordées à Mme Annie DELVOYE à l’article 1^{er} est subdélégué à Mme Christine VIDAL, Secrétaire Administrative de classe normale.

ARTICLE 2 : Mme Annie DELVOYE et Mme Christine VIDAL sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Loire.

Fait à LE PUY EN VELAY, le 9 février 2011
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur du Service départemental de l’Office National
des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Signé : Annie DELVOYE



III - IV DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L’EMPLOI

- ARRETE DIRECCTE N°2011/01 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE DE MONSIEUR SERGE RICARD DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L’EMPLOI D’AUVERGNE DANS LE CADRE DES ATTRIBUTIONS ET COMPETENCES DE MONSIEUR DENIS CONUS, PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l’emploi d’Auvergne

ARRETE

Article 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Yves BERAUD, responsable de l’unité territoriale de la Haute-Loire de la DIRECCTE Auvergne à l’effet de signer au nom du préfet de la Haute-Loire, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l’emploi (Direccte) d’Auvergne, dans les domaines de compétences prévus à l’article 1^{er} de l’arrêté susvisé et dans les conditions prévues à cet arrêté,

et en cas d'empêchement de Monsieur Jean-Yves BERAUD

à :

Monsieur Daniel BOUSSIT, directeur adjoint

Madame Michèle VALLAT, directrice adjointe

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la Haute-Loire, tous actes relatifs à l'agrément des organismes pour l'installation, la réparation et le contrôle en service des instruments de mesure, ainsi que tous actes relatifs

- au maintien des dispenses accordées en application de l'article 62.3 de l'arrêté ministériel du 31 décembre 2001 pris pour l'application du décret du 3 mai 2001 susvisé ;

- à l'attribution, à la suspension et au retrait des marques d'identification.

à

- Monsieur Jean-Jacques AMBROISE, responsable du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

et en cas d'empêchement de celui-ci

à

- Monsieur Philippe ENJOLRAS, chef du service métrologie.

Article 3 : l'arrêté n°2010/Direccte/23 du 8 septembre 2010 portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne dans le cadre des attributions et compétences de Monsieur Richard DIDIER, préfet de la Haute-Loire, est abrogé.

Article 4 : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Haute-Loire.

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 février 2011

Le directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,

Signé : Serge RICARD

- ARRETE Direccte N°2011/02 portant subdélégation de signature de Monsieur Serge RICARD, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne dans le cadre des attributions et compétences de Monsieur Denis CONUS, préfet de la Haute-Loire en qualité de responsable des budgets opérationnels de programme, responsable d'unité opérationnelle pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne,

ARRÊTE :

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Yves BERAUD, responsable de l'unité territoriale de la Haute-Loire de la DIRECCTE Auvergne, à l'effet de signer au nom du préfet de la Haute-Loire, les décisions et actes administratifs relevant des attributions de la DIRECCTE, prévus aux articles 1er de l'arrêté susvisé, et dans les conditions précisées aux articles 2 et 3 de cet arrêté,

et en cas d'empêchement de Monsieur Jean-Yves BERAUD,

à :

Monsieur Daniel BOUSSIT, directeur adjoint
Madame Michèle VALLAT, directrice adjointe

Article 2 : l'arrêté n°2010/ Direccte 22 du 8 septembre 2010, portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne dans le cadre des attributions et compétences de Monsieur Richard DIDIER, préfet de la Haute-Loire, est abrogé.

Article 3 : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Haute-Loire.

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 février 2011
Le directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,

Signé : Serge RICARD

III - V AVIATION CIVIL CENTRE EST

- ARRETE N° 2011-01/002 portant subdélégation de signature de M. Michel HUPAYS directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est à certains de ses collaborateurs

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel HUPAYS, et dans le respect des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2011-22 du 21 janvier 2011 susvisé, subdélégation est donnée à M. Simon BESSE, chef du Département Surveillance et Régulation, à l'effet de signer les décisions visées à l'article 1^{er} dudit arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel HUPAYS et de M. Simon BESSE, subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

M. Jean-François LEDOUX, délégué Auvergne, à l'effet de signer les décisions visées à l'article 1^{er} - n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 10 de l'arrêté préfectoral précité ;

M. Claude RAGE, assistant à la délégation Auvergne, à l'effet de signer la décision visée à l'article 1^{er} - n° 8 de l'arrêté préfectoral précité ;

M. Thierry LEFEBVRE, chef de la division transport aérien, à l'effet de signer les décisions visées à l'article 1^{er} - n° 1 de l'arrêté préfectoral susvisé ;

ARTICLE 3 - Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 4 - Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Fait à Lyon, le 26 janvier 2011
Pour le Préfet et par délégation
Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est

Signé : Michel HUPAYS